



J'ai quitté mon cdd avant sa prolongation

Par **BADNICK**, le **31/03/2008** à **10:30**

Bonjour,

Je suis rentré dans la société X le 28/08 en intérim pendant 2 mois ensuite j'ai eu un CDD jusqu'au 31 mars, entre temps le 25 mars j'ai signé ma prolongation de CDD qui va du 01/04 au 30/09. Mais j'ai quitté la société pour motif personnel le jour de la fin de mon 1^{er} contrat CDD soit le 31/03.

Je n'ai donc pas respecté mon contrat de renouvellement.

Que risque-t-il de m'arriver sachant que je n'ai jamais passé de visite médicale à l'embauche ?

Peuvent-ils me poursuivre ?